

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20/06/2011
COMPTE RENDU TENANT LIEU DE PROCES VERBAL

Date de convocation : 07/06/2011

Présents : Mmes et Albert BUISSON, CAZES Henri, Jean MELAY, Christelle GUIONNEAU, Ghislaine ZAMORA, Gérard CAMBON, Daphnée LEBON, Jean-Pierre LOCATELLI, Christian MATHIEU, Marie-Thérèse PICAT, Chéryl ROLLAND, Joseph ZARWANSKI.

Absents excusé :

M. Gérard CAMBON a donné procuration à M. Albert BUISSON,

Absents : Ms Stéphane GILLET, Aymeric MARTIN et Guy OCHIER

Secrétaire de séance : Monsieur Henri CAZES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28/02/2011

Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.

ADHESION AU SYNDICAT DES ENERGIES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE (SEDI) (Dél N° 2011-022)

Monsieur le Maire explique au conseil que conformément à l'article L2224-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité doivent être fédérées au sein d'une entité unique de taille départementale ou interdépartementale.

Il présente le projet de constitution d'un Syndicat départemental unique de distribution d'énergie d'électricité (SEDI) qui aurait pour objet de regrouper les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité du Département de l'Isère.

Il rappelle que la commune de L'Albenc a quitté le SE 38 en 2005 et fait maintenant partie des 54 communes iséroises autonomes.

Il explique que la transformation des statuts du SE 38 ne correspond pas à la volonté exprimée par les communes autonomes et les Syndicats primaires qui souhaitent une organisation territoriale plus forte avec plus de pouvoir.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents moins une abstention :

- de rejeter les statuts du SEDI, en demandant la modification des articles 5.1.1 ; 5.2.1 ; 5.2.2 ; 5.3.1 ; 5.3.1.2 pour que les territoires exercent de véritables responsabilités et compétences et soient les garants d'un fonctionnement démocratique qui incite la participation de tous.
- s'oppose aux articles 3.1.2 et 6.2 qui prévoient de transférer la Taxe sur la consommation finale d'électricité (T.C.F.E.) des communes vers le nouveau Syndicat (SEDI).
- de refuser d'adhérer au SEDI dans les présentes conditions, et d'assujettir sa décision favorable à la modification ou à l'abrogation des articles ci-dessus énumérés.

INFORMATION SUR L'INSTALLATION D'UN PYLONE PAR RESEAU FERRE DE FRANCE A L'ENTREE DU TUNNEL DE POLIENAS

Monsieur le Maire explique que Réseau Ferré de France (RFF) doit installer un relais radio à l'entrée du tunnel de Poliéнас. Ce pylône, d'une hauteur de 25 m, pourra être « monotube » ou « treillis ». Réseau ferré de France demande l'avis de la commune sur ces deux possibilités. Les conseillers, considérant que le modèle « treillis » s'intégrera mieux au paysage, demandent au Maire de répondre en ce sens à RFF.

AVIS SUR LE SCHEMA DE COOPERATION INTERCOMMUNALE PROPOSE PAR MONSIEUR LE PREFET DE L'ISERE (DEL N° 2011 – 023)

Monsieur le Maire présente le schéma départemental de coopération intercommunale notifié par Monsieur le Préfet de l'Isère.

Ce schéma constitue l'une des mesures de la loi sur la réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010.

Le conseil est appelé à donner son avis dans un délai de trois mois à compter de la notification de la Préfecture. Sur le secteur Sud Grésivaudan dont dépend la commune de L'Albenc, ce schéma prévoit la fusion des Communautés de Communes de Vercors Isère et de celle de Vinay et l'intégration de la commune isolée de Quincieu.

Après en avoir délibéré le conseil, à l'unanimité des membres présents exprime sur ce point, son accord avec le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par M. le Préfet de l'Isère.

DEMANDE DE CELEBRATION D'UN MARIAGE A L'EXTERIEUR DE LA MAIRIE (del N° 2011-024)

Monsieur le Maire informe le Conseil que Mme Corinne Martin domiciliée à L'Albenc et Monsieur Stéphane François, Prim Borrás, domicilié à 7, Rue de L'Aspin à Toulouse – 31100 – doivent se marier à L'Albenc le 2 juillet 2011 et souhaitent que la cérémonie se fasse sur le Champ de Mars devant la mairie en raison d'un grand nombre d'invités.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour cette célébration en extérieur.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 500 € A L'ECOLE DE LA LEZE POUR LES VOYAGES SCOLAIRES (Del N° 2011 – 025)

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 1^{er} février 2011, le conseil avait adopté le principe du versement d'une subvention de 500 € à l'école de la Lèze pour les voyages scolaires à effectuer avant juin 2011.

La classe de petite et moyenne section maternelle a effectué un voyage de deux jours à Autrans –Isère –

Et la classe de CP-CE1 un voyage de cinq jours dans le Vercors et le Trièves.

Le conseil décide, à l'unanimité des membres présents d'entériner sa décision de principe du 1^{er} février 2011 par une délibération accordant la somme de 500 € à l'école de la Lèze pour les voyages scolaires de l'année 2011-2012. Cette somme sera imputée au chapitre 65 article 65738 du budget.

POUR LA REGIE DE RECETTE DE LA CANTINE GARDERIE D'ETE ET POUR LA REGIE DE RECETTES GARDERIE PERISCOLAIRE ETUDE SURVEILLEE (Del N° 2011-026) (Del N° 2011 – 027)

Monsieur le Maire explique que la trésorerie de Vinay demande de compléter les délibérations prises en 2008 pour les régies de recettes de la cantine – garderie d'été et garderie périscolaire –étude surveillée par les mentions concernant les modes de règlements (espèces ou chèques bancaires ou CCP...). Cette mention obligatoire ne figurant pas dans nos délibérations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents est d'accord pour que cette mention soit portée sur les délibérations concernant les deux régies de recettes, les délibérations seront reprises avec toutes les informations légales concernant ces régies.

Régie cantine scolaire et garderie d'été

Cantine scolaire :

- le tarif des repas reste à 3,40 € pour l'année scolaire 2010-2011
- l'inscription doit se faire au planning mensuel contre reçu numéroté ou au repas contre tickets numérotés, vendus par carnet de 10 tickets, la souche restant en mairie.
- Le paiement se fait par chèque bancaire ou postal ou numéraire

Garderie d'été :

- le tarif est de 1 € par ½ journée de présence
- l'inscription se fait au planning sur la durée de la garderie contre reçu numéroté (quittance de carnet à souche)
- le paiement se fait par chèque bancaire ou postal ou en numéraire.

Régie garderie périscolaire et étude surveillée

Les tarifs correspondent à des plages de présence

Les tarifs correspondent à des plages de présence

garderie périscolaire : 2 plages de 7H30 à 8H30 et de 16H30 à 17H45

Etude surveillée : 1 plage de 16H30 à 17H45

- le tarif est de 3 € par plage, à partir de la 6^{ème} plage hebdomadaire, le coût sera porté à 2€ par plage et par enfant, dès la première plage, à partir du 3^{ème} enfant d'une même famille, le coût sera porté à 2 € par plage et par enfant.

- l'inscription se fait au planning contre reçu numéroté (quittances de carnet à souche)

- le paiement se fait par chèque bancaire ou postal ou en numéraire.

SUBVENTION A LA SECTION ROLLERS DE LA MJC POUR LES LICENCIES DE MOINS DE 14 ANS

(Del 2011 – 028)

Monsieur le Maire rappelle que, comme les années antérieures, il a été prévu, lors du vote du budget primitif de la commune pour l'année 2011, une somme de 600 € à l'article 6574 pour l'attribution de subventions aux associations ou sections de la MJC tournées vers le sport, pour leurs licenciés de moins de 14 ans.

Le Conseil a maintenu le montant de cette participation à 15 € par jeune. La section rollers de la MJC vient de donner son effectif pour cette saison 2011-2012, qui s'élève à 27 jeunes. Le Conseil, à l'unanimité des membres présents décide donc d'attribuer une subvention de 405 € à cette section. Ce montant sera prélevé sur les 600 € prévus à cette intention lors du vote du budget primitif 2011.

CONVENTION SOUS MANDAT ENTRE LE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE VINAY (CCV) ET LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LES COURS D'EAU

(Del N° 2011 – 029)

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de ses compétences sur l'aide à la structuration et au développement des structures de l'insertion par l'activité économique », la Communauté de communes de Vinay a été démarchées par l'ONF afin de réfléchir à la mise en place de chantiers PRODEPARE pour la réalisation de travaux sur les cours d'eau. Ces chantiers PRODEPARE correspondent à la mise à disposition d'une équipe de 4 à 6 personnes encadrée par un ouvrier forestier de l'ONF pour la réalisation de travaux de réhabilitation et d'entretien des cours d'eau.

Le coût de ces journées est de 620 € (chantiers exonérés de TVA) ; cette prestation peut bénéficier d'une aide du Conseil Général de l'Isère de 40 % de ce montant si l'opération est portée par une intercommunalité, soit un reste à charge des collectivités de 372 € par jour et par équipe.

Afin de pouvoir mettre en œuvre cette opération, il est proposé, conformément aux statuts de la CCV qui le permettent, de mettre en œuvre une opération sous mandat.

Pour cela le Maire donne lecture du projet de convention qui fixe l'objet, les participations et les modalités d'application de cette opération.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- autorise le Maire à signer la convention sous mandat avec le Président de la CCV
- autorise l'inscription au budget des sommes nécessaires au paiement du solde de l'opération.

TRANSFERT DES BATIMENTS CADASTRES D 275 ET D 274 DU BUDGET DES COMMERCES VERS LE BUDGET DE LA COMMUNE (Del 2011 -030)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'acquisition sur le budget des commerces des bâtiments cadastrés :

D 275 (bar du coin) en 2002 pour un montant global de 35 955.37 €

D 274 (boulangerie) en 2008 pour un montant global de 76 500 €

Ces bâtiments doivent être démolis pour créer des aménagements de sécurité, dans la traversée du village. Ces aménagements vont être financés sur le budget de la commune. Il convient donc de transférer ces deux bâtiments du budget des commerces vers celui de la commune.

Monsieur le Maire rappelle également que ces transferts avaient été pris en compte budgétairement lors du vote des budgets primitifs 2011.

Le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- est d'accord pour ces transferts.

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET DES COMMERCE POUR LE PAIEMENT DE LA TLE SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU MULTISERVICES ET DES APPARTEMENTS.

Monsieur le Maire explique au Conseil que le montant total de la TLE pour ce permis de construire s'élèvera à 9 674 €. Un premier versement doit être fait avant fin juillet 2011 pour un montant de 5 528 € à l'article 63513 du budget. Cette somme n'a pas été prévue lors du vote du BP 2011. Toutefois, le budget étant voté au chapitre, il propose d'attendre l'évolution du chapitre 011 pour prévoir cette décision modificative.

Le conseil est d'accord avec cette proposition.

TRAVAUX D'ELECTRIFICATION RURALE / RENFORCEMENT BASSE TENSION DU POSTE STADE ET VILLAGE (Del N° 2011 – 031)

Monsieur le Maire rappelle au conseil sa délibération en date du 18/04/2011 par laquelle il confiait au bureau d'études ECE la mission de recenser et chiffrer tous les travaux d'électrification à envisager pour l'année en cours et les prochaines années.

Le Bureau d'étude a présenté une estimation pour les travaux de la sortie Sud qui s'élèveraient à 75 022.31€ HT, soit 89 726.68 €. T.T.C. Ces travaux pourraient être prévus dans le prolongement des travaux effectués par la commune de Vinay pour le lotissement « Le Bizet »

Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention dans le cadre du FACE à hauteur de 65 % du montant TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents est d'accord pour demander l'aide du FACE pour ces travaux.

INFORMATION SUR LES LOGEMENTS OPAC

L'OPAC nous a informé qu'un logement T3 se libérait Rue du Sablon. Mme Zamora en charge des dossiers de logements n'ayant qu'une seule demande en cours, celle-ci a été transmise à l'OPAC.

SOUTIEN AU CIFODEL (Del N° 2011 – 032)

Le Centre de Formation des Elus Locaux (CIFODEL) a alerté les collectivités sur sa situation financière alarmante. Cet organisme ne perçoit plus de subvention du Conseil Général de l'Isère depuis 2009. Cette situation risque d'aboutir à la liquidation de cet organisme

Le conseil municipal considère :

- que les services et prestations effectués par le CIFODEL sont d'excellente qualité,
- que cet organisme est très utile aux collectivités

Il souhaite donc que l'aide accordée par le Conseil Général avant 2009 soit reprise.

Toutefois il constate que depuis quelques années l'Association des Maires de l'Isère et le CIFODEL offrent parfois les mêmes services et formations. Il souhaite que ces deux organismes se rapprochent et soient complémentaires.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil d'une demande présentée par Mlle Céline LAPPIO (pizzeria), samedi 18 juin, pour utiliser deux places de parking à l'occasion des feux de la St. Jean le soir du 24 juin.

CM 20/06/2011

Le conseil n'est pas d'accord avec cette demande qui est présentée trop tardivement et pourrait pénaliser la MJC. Ce type de demande pourrait être présentée de façon ponctuelle en dehors d'une manifestation organisée par une association et avec l'entente de tous les commerçants de la place.

Information sur la modification simplifiée du PLU : Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'un courrier en date du 8 juin 2011 de Monsieur le Préfet de l'Isère sur le projet de révision simplifiée concernant une partie de la ZA de l'Etournel classée en zone U en raison de la carte des risques naturels.

Il n'est pas possible de modifier la carte des risques naturels malgré les travaux effectués par la commune pour supprimer les risques d'inondation. La seule possibilité pour la zone classée en C2 sur la carte des risques est que la commune fasse effectuer une étude hydraulique.

Si cette étude est favorable la zone d'aléa C2 pourrait devenir constructible dans le respect des conditions de cette zone.

Fait à L'Albenc le 20 juin 2011

Albert BUISSON,
Maire de L'ALBENC,